

ENJEU SÉCURITÉ - Début 2026, la justice en France, toujours à la peine...

PENDANT que M. Darmanin multiplie ses usuelles promesses et annonces, que se passe-t-il vraiment sur le terrain des faits réels, dans les derniers mois de 2025 ? Et que cela nous annonce-t-il pour 2026 ? D'abord, voyons la justice elle-même ; la semaine prochaine l'état pire encore - ce n'est pas peu dire - dans lequel croupit la pénitentiaire, 3e des instances répressives de l'État : police - justice - pénitentiaire.

Sondage : la justice, ministère déconsidéré (Service des statistiques du ministère de la justice) En 2024 - et cela ne s'est certes pas arrangé depuis - 49% des Français font confiance à la justice (ministère le plus critiqué de la fonction publique) ; c'était 51% en 2021. 86% la jugent trop lente...74%, trop chère... 78%, incompréhensible... 68%, laxiste.

Magistrats, tribunaux : menaces et chaos Septembre 2025, Cour d'appel d'Aix (la 2e de France), plaintes du premier président et du procureur général : "stock de 450 affaires criminelles à juger, bientôt 500 ... la submersion menace... embolie judiciaire".

Octobre 2025, le procureur général, Cour de cassation "Nous avons aujourd'hui sans doute 4 000 dossiers criminels non-jugés (c'était ± 2 370 en 2019), au risque d'avoir à libérer des criminels dangereux... de 2020 à 2025 à Paris, concernant le crime organisé, on est passé de 5 dossiers et 51 jours d'audience à 9 dossiers et 193 jours d'audience... la justice criminelle est en danger de mort imminente...

Jamais traitées, des millions de plaintes - de fait abandonnées, "stocks morts" jusqu'à prescription des faits. Déjà fin 2022, ± 3,7 millions de procédures en stock ; en clair, une infinité de victimes délaissées. Dans les commissariats et gendarmeries désormais, 3,5 millions de plaintes en souffrance ; même s'il s'agit de graves atteintes aux personnes ; même si des suspects sont identifiés-localisés... "Pans entiers du droit pénal pas couverts"... Cela signifie : immunité de fait pour les coupables.

S'ajoute à cela, du fait de l'inepte réforme-Darmanin, une crise profonde du bras armé de la justice : sa police judiciaire.

Embrouilles statistiques Les statistiques publiées par le ministère de la justice énoncent une (factice) baisse de 25% de la délinquance des mineurs de 2016 à 2024, dont se gargarisent bien sûr Libération, Me Dupond-Moretti & consorts. Or sur le terrain, c'est l'inverse : on constate en fait la silencieuse aggravation de crimes commis par des mineurs, mais, en raison d'un fréquent "abandon des poursuites", ces exactions ne sont jamais inscrites au TAJ (fichier des antécédents judiciaires). ; donc, non-comptabilisées. À ce prix-là, bien sûr, ça baisse...

La justice à la peine Le dénuement dans lequel vit la justice française provoque en fait bien plus de bévues judiciaires que le laxisme de certains magistrats.

Quelques exemples :

Août 2025, Caïd du trafic transnational de cocaïne, l'albanais Orlando G. est arrêté lors d'une livraison de 600 kg de cette drogue en avril 2025. Mis en détention provisoire, il appert que la production technique ("sonorisation" par micro du chalutier-livreur) n'a pas été déposée au dossier d'instruction dans les délais légaux : Orlando doit être libéré "sous contrôle judiciaire". Pas sûr qu'on le revoie dans un tribunal français...

- Nizar F., 36 ans, dangereux affilié au milieu corse, déjà condamné à 15 ans de prison pour homicide et arrêté peu auparavant pour trafic de stupéfiants, s'échappe lors d'un transfert vers l'hôpital de Nice. Deux mois d'efforts pour que les policiers l'arrêtent à nouveau, fin septembre...

Septembre 2025, Yvelines : procès d'un garagiste clandestin mis en cause pour violents braquages de véhicules ; des erreurs de procédure en chaîne font annuler tout le jugement, la mise en détention provisoire de l'individu et la validité de sa prochaine citation à comparaître.

Octobre 2025, en 2023, un mineur rafale à l'arme de guerre l'immeuble dans lequel l'étudiante Socayna est tuée. Détenu, il change d'avocat en 2025 mais, pourtant prévenue, la justice envoie un document à l'ancien défenseur : "erreur de transmission" certes, mais atteinte aux droits de la défense ; tous les actes d'enquête sont annulés.

- Les parquets gèrent la pénurie, du fait d'audiences de comparution surchargées en Île-de-France : en 48h, deux cambrioleurs sont arrêtés deux fois en flagrant délit d'effraction, mis en garde à vue, mais à chaque fois libérés "avec une convocation... pour dans neuf mois". Bien sûr, ils disparaissent.

Tribunaux ou champs de bataille ? Décembre 2025, Cour d'assises du Val-de-Marne : dans le box des accusés, Fouad, Mansour, Elijah et Sofiane attendent le jugement suivant un homicide. Soudain, l'éruption : les intéressés, et d'autres dans la salle, s'affrontent à coups de chaises... La bataille "d'une violence inouïe" continue dans la salle des pas perdus entre bandits issus de Créteil, d'autres, d'Évry. Scène tout sauf unique : du déjà vu à Nanterre, Bordeaux, etc.

D'année en année, or c'est le préalable absolu à toute politique de prévention, la justice française perd sa capacité d'inquiéter : les malfaiteurs s'en amusent ; leurs avocats lui mettent toujours mieux des bâtons dans les roues. Des journalistes-soumis peuvent bien facilement s'effarmer qu'en théorie, le mis en cause "encoure jusqu'à vingt ans de réclusion", les avocats connaissent les taux d'élucidation de la police bien mieux que les médias : le lascar en question n'a pas trop de souci à se faire... ■